

BOURSES FMOQ-LDP



Fière partenaire de la FMOQ depuis plus de 30 ans, Lussier Dale Parizeau (LDP) est heureuse d'annoncer le lancement de la seconde édition des **Bourses FMOQ-LDP**.

Forts du succès de la première édition, nous avons le plaisir de reconduire l'initiative pour l'année 2021-2022, et de l'élargir par la mise en place d'une Bourse pour les résidents en médecine.

Nous vous détaillons ci-dessous les objectifs, critères d'admissibilité ainsi que l'échéancier des prochaines étapes. Pour toute question ou information complémentaire sur les Bourses FMOQ-LDP, vous pouvez nous joindre par courriel à l'adresse : bourses@ldpi.ca



Objectifs des Bourses FMOQ-LDP :

- Promouvoir la médecine familiale auprès des étudiants
- En partenariat avec la FMOQ, soutenir le développement d'initiatives créatives visant à encourager l'innovation dans la médecine familiale au Québec



Que sont les Bourses FMOQ-LDP?

Il s'agit d'aides financières octroyées par Lussier Dale Parizeau aux étudiants / résidents en médecine dont le projet de développement de la médecine familiale aura été jugé le plus inspirant. Il existe 3 Bourses selon le niveau d'étude des candidats :

Bourse de
2 500 \$

Étudiants
en préclinique
de 1^{ère} et 2^e année*

Bourse de
5 000 \$

Étudiants
en externat
de 3^e et 4^e année*

Bourse de
7 500 \$

Médecins résidents*
se destinant à
la pratique en
médecine de famille.

*Dans l'une des quatre facultés de médecine du Québec (Montréal, McGill, Sherbrooke et Laval à Québec)

QUALIFICATION AUX BOURSES



Pour être éligible à l'une des bourses, le candidat doit présenter un projet visant à promouvoir la médecine familiale au Québec par l'innovation.

Nous encourageons la créativité de tous !

Toutefois, afin d'assurer une impartialité totale lors de la désignation des projets finalistes et dans le but de nous assurer de respecter les objectifs des Bourses FMOQ-LDP, le Comité a mis en place des balises de validation de la qualification des propositions soumises.



Ainsi, tout projet soumis doit rencontrer, minimalement, les critères suivants :



Pertinence

Le projet vise à résoudre un problème prioritaire, un défi ou à répondre à un besoin identifié pour la médecine familiale au Québec.



Innovation

Le projet propose des solutions, actions ou outils novateurs, inventifs et originaux. Le projet doit être nouveau, à l'étude, en cours de réalisation ou de lancement. Les projets déjà achevés ne seront pas acceptés.



Faisabilité

Le projet est réaliste, réalisable, et en conformité avec les réglementations provinciale et fédérale. La proposition doit ainsi détailler les objectifs clairs, le budget estimé, l'échéancier de la mise en œuvre prévue, outils de suivi...



Viabilité / Pérennité

Le projet présente des solutions, actions ou outils concrets susceptibles d'être développés et durer. Le Comité se réserve le droit de faire des suivis réguliers sur l'avancement ou l'achèvement des projets désignés gagnants.



Présentation

Exactitude et pertinence des informations soumises dans la documentation de soutien.



Structure et mise en page du document

Le document soumis est clair, structuré et bien organisé (planification, échéancier, suivi, objectifs clairs).

Bon à savoir :

Afin de sélectionner les projets finalistes dans chaque catégorie, un Comité composé de médecins omnipraticiens analysera les candidatures reçues de façon non nominative en se basant sur les critères précités.

Une note sera attribuée à chaque critère selon le référentiel :

1 = Insuffisant, 3 = Répond aux exigences, 5 = Excède les exigences.

Les projets seront ensuite classés selon leur total de points : les deux projets ayant récolté le plus de points dans leur catégorie seront désignés finalistes.

Le Comité se réserve le droit de modifier les critères de sélection et d'attribution des bourses s'il le juge nécessaire. Les participants seraient alors informés du changement des modalités s'il y a lieu.

SÉLECTION DES PROJETS GAGNANTS



1 Soumission des candidatures :

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs projets sur la plateforme web dédiée : LussierDaleParizeau.ca/boursesfmoq

Date limite : 28 février 2022, minuit HNE.

2 Désignation des 6 projets finalistes :

Le Comité d'assurance FMOQ-LDP analysera les projets soumis et désignera deux projets finalistes pour chacune des bourses (2 pour la Bourse de 2500 \$, 2 pour la Bourse de 5000 \$ et 2 pour la Bourse de 7500 \$).

Date limite de désignation des 6 projets finalistes: 25 avril 2022.

3 Votes pour désignation des gagnants :

Les 6 projets finalistes (2 pour la Bourse de 2500 \$, 2 pour la Bourse de 5000 \$ et 2 pour la Bourse de 7500\$) seront soumis au vote des membres de la FMEQ et de la FMOQ (via plateforme web). Le projet ayant récolté le plus de votes dans chaque catégorie sera désigné gagnant et donc titulaire de la bourse.

Période de vote: du 2 au 22 mai 2022.

4 Désignation des gagnants et remise des chèques : 15 juin 2022.

Pour toute question ou information complémentaire sur les Bourses FMOQ-LDP, vous pouvez nous joindre par courriel à l'adresse : bourses@ldpi.ca

